

Votre pétition

De: van Griethuysen Pascal <pascal.van-griethuysen@vd.ch>

23/12/2020

09:00

A: "eric@bertinat.ch" <eric@bertinat.ch>

Cc: Schwaar Jean-Luc <jean-luc.schwaar@vd.ch>, Wicht Stéphane <stephane.wicht@vd.ch>, Müller Antoine <antoine.muller@vd.ch>, Nawotka Corinne <corinne.nawotka@vd.ch>, Grandjean Vincent <vincent.grandjean@vd.ch>, "Luisier Christelle" <christelle.luisier@vd.ch>, Toti Bernadette <bernadette.toti@vd.ch>

Monsieur Bertinat,

La Chancellerie d'Etat m'a transmis comme objet de ma compétence votre courrier du 24 novembre ainsi que la liste des personnes ayant signé votre pétition, qui ont tous deux retenu ma meilleure attention.

Je suis conscient du caractère particulièrement contraignant des mesures de limitation imposées par le Conseil d'Etat à la population vaudoise en général et aux croyants en particulier. J'entends le souhait que vous exprimez de pouvoir vous réunir avec d'autres fidèles pour assister à une cérémonie religieuse, et je le partage. Ce besoin est d'autant plus fort en cette période troublée et à la veille de Noël.

Cela étant, devant une situation épidémiologique particulièrement alarmante, et sous certains aspects pire que celle qui avait amené au confinement de la population au mois de mars dernier, le Conseil d'Etat a estimé que l'impératif de santé public imposait des limitations drastiques des contacts sociaux. Il a ainsi pris plusieurs mesures allant dans ce sens, que ce soit dans les domaines du sport ou de la culture, mais également en ordonnant la fermeture de nombreux établissements publics et en restreignant fortement le nombre de personnes pouvant se réunir. C'est sur ce point que les cérémonies religieuses sont effectivement touchées. Les lieux de culte n'ont pas été fermés, mais les réunions en vue de célébrations religieuses ont été, dans un premier temps, limitées à 30 personnes (officiants et enfants compris).

Le principe de base en cette période délicate sur le plan épidémiologique a été et demeure de limiter tant que faire se peut les contacts sociaux, de manière à poursuivre la lutte contre la pandémie et d'éviter ainsi une troisième vague très rapide et très violente dès le mois de janvier. C'est pourquoi le Conseil d'Etat ne prend des mesures d'assouplissement qu'avec parcimonie. Il a été néanmoins sensible à la question religieuse, puisque rendre à nouveau possible les cérémonies religieuses a été l'une des premières mesures d'assouplissement qu'il a prises. Il a en outre décidé d'élargir dès le 19 décembre la limitation de 30 à 50 personnes, ce qui correspond à la limite fixée par le droit fédéral. Ainsi, même s'il l'eût voulu, le Conseil d'Etat n'aurait pu aller au-delà et permettre à plus de personnes de se réunir au même endroit.

Je suis conscient que cet élargissement à 50 personnes ne donne pas entière satisfaction. Je rappelle néanmoins qu'il s'agit ici d'endiguer par tous les moyens l'avancée de la pandémie et que chacune et chacun doit faire des efforts en ce sens. Il va cependant de soi que ces mesures ne dureront que tant que la situation sanitaire l'imposera.

En regrettant de ne pouvoir répondre entièrement à vos attentes, je vous transmets, à vous et aux signataires de la pétition, mes meilleurs vœux pour des fêtes paisibles et lumineuses.



Pascal van Griethuysen – Délégué aux affaires religieuses

Département des institutions et du territoire (DIT)

Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)

Place du Château 1 - 1014 Lausanne

Tel. : +41 21 316 45 76

pascal.van-griethuysen@vd.ch - <https://www.vd.ch/dit/affaires-religieuses/>

